

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLESSE

OBJET : Institution de la taxe d'aménagement

Le dix avril deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Clessé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Christine SOULARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2025

Présents : Christine SOULARD - Jean-Marie BIRTÈGUE - Nadia BLANCHARD - Dominique LIAULT –Carine BLANCHARD – Christine ROCHER - Eloïse GERMAIN – Yannick BOIZUMEAU – Jacques PEROCHON –Sébastien QUINAULT - Danielle GUIGNARD

Absents Excusés : Mickaël AIGUILLON - Sébastien PLAUD - Myriam GERMAIN –

Pouvoir : M. Mickaël AIGUILLON a donné pouvoir à Mme Christine SOULARD

Secrétaire : Danielle GUIGNARD

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Madame le Maire indique que l'instruction des demandes d'urbanisme par l'Agglo 2 B est un service payant pour la commune en fonction du nombre de dossiers déposés. Pour financer cette prestation, le conseil municipal décide :

d'instaurer la taxe d'aménagement

d'instaurer un taux à 1 % sur l'ensemble du territoire communal

Cette nouvelle taxe sera applicable au 1^{er} janvier 2026.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que-dessus

Publié ce jour

Certifié exécutoire

Le Maire :



Le Secrétaire de séance :

